RÈGLEMENT DE LA PRATIQUE LIBRE

Les séances de **pratique libre (PL)** sont des créneaux **non encadrés**. Elles impliquent une vigilance accrue, le respect strict des règles de sécurité et l'autonomie des participants.

---

1. Public autorisé

1.1. Adultes

Les séances sont ouvertes à tous les **adultes licenciés au club Drac Vercors Escalade** et ayant adhéré à l'option PL.

1.2. Mineurs

- **Mineurs de 14 à 18 ans** : accès autorisé **avec une autorisation écrite des responsables légaux**, et sous la responsabilité d'un adulte référent désigné ces derniers.
- **Mineurs de moins de 14 ans** : accès possible **uniquement en présence d'un parent ou responsable légal**, qui en assure la **responsabilité effective** pendant toute la séance.

> Référence : règlement FFME relatif à l'organisation et à l'encadrement sur SAE (voir Annexe).

2. Conditions d'accès

Pour participer à la pratique libre, il est obligatoire :

- d'être **licencié FFME** et **adhérent du club DVE**
- d'être **titulaire du module Sécurité du passeport orange FFME**,
- de respecter les règles affichées dans la salle,

- de signer la fiche de présence si demandée.

3. Responsable de Pratique Libre (RPL)

- La **présence d'un Responsable Pratique Libre**, désigné par le club, est **obligatoire** pour l'ouverture du créneau.
- **Toute séance est strictement interdite en l'absence du RPL.**
- Le RPL veille au respect des règles de sécurité, et les participant.e.s doivent se conformer à ses remarques et décisions.
- En cas de comportement dangereux ou non conforme, le RPL peut demander l'arrêt de la pratique ou l'exclusion du créneau.

4. Capacité du créneau

- **Nombre maximum de participants** : dépend de la notice technique de l'installateur du mur. 22 personnes à Gérard Philippe et 18 personnes à Aristide Bergès.
- **Nombre minimum de personnes présentes sur le créneau** : **3**.

Ce seuil garantit une vigilance minimale et la possibilité d'agir en cas d'incident.

5. Matériel

Les pratiquants s'engagent à :

- utiliser les **cordes mises à disposition** par le club,
- utiliser du **matériel personnel conforme aux normes EPI** (CE / UIAA),
- vérifier régulièrement l'état de leur matériel,
- signaler tout équipement suspect ou usé.

6. Sécurité et comportements attendus

Les participants doivent :

- respecter **toutes les règles de sécurité affichées** dans la salle,
- procéder aux **contrôles mutuels**,
- adopter une conduite responsable, bienveillante et vigilante,

- adapter leur pratique à leurs compétences,
- signaler toute situation dangereuse au RPL,
- ne jamais grimper sans assurage approprié.

Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.

7. Extension possible : Pratique Libre en Falaise

Occasionellement, des séances de pratique libre peuvent être organisées **en milieu naturel**. Le pratiquant doit être **titulaire du module Sécurité du passeport vert FFME** pour les sites sportifs conventionnés et **passeport bleu** pour les autres sites. Les mêmes recommandations sur le respect des règles de sécurité et la vigilance s’appliquent.

ANNEXE – RÉFÉRENCES OFFICIELLES

A1. Documents FFME

A1.1. Règles d’organisation et d’encadrement sur SAE – FFME

Document détaillant les conditions d’accès des mineurs, les niveaux d’autonomie, les responsabilités et les exigences de sécurité.
Lien : https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/03/171004-R%C3%A8gles-dorganisation-encadrement-VD.pdf

A1.2. Passeports FFME – Passeport Orange et bleu (Module Sécurité)

Document décrivant les compétences nécessaires à l’autonomie : assurage, vigilance, gestion du matériel…
Lien général : https://www.ffme.fr/passeports/

A2. Matériel – Normes EPI

Tout matériel utilisé doit être conforme :

- à la réglementation EPI,
- aux normes CE ou UIAA,
- et en bon état de fonctionnement.

A3. Notice technique de l’installateur du mur

À VENIR …

Autorisation parentale pour la pratique de l'escalade lors de séances de pratique libre en SAE (pour les licencié.e.s de 14 à 18 ans)

Je soussigné.e, □ Mme □ M. ……

Téléphone: ……...

Père, mère, déclarant exercer l'autorité parentale, autorise ma fille/mon fils

NOM …… PRÉNOM ……..

Date de naissance ……../……./……

Numéro de licence FFME: …….

Adresse: ……...

Code postal ……. VILLE ……..

à participer aux séances d'escalade non encadrées de pratique libre en SAE du club, sous la responsabilité de Madame/Monsieur .....……....., majeur, licencié sous le n° …….

que je désigne comme accompagnant, responsable de mon enfant, et qui accepte cette mission.

J'ai bien noté que la séance n'était pas encadrée, que mon enfant aura accès aux mêmes structures et à la même pratique (en moulinette ou en tête) que celles autorisées à l'adulte, selon l'autonomie de ce dernier (cf. règlement intérieur du club).
J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club /et de la salle, et m'engage à les respecter et les faire respecter par mon enfant.
J'autorise, en outre, les responsables du club à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de mon enfant.

À ……..…….. , le ……

Signature du ou des parents/responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'adulte responsable